

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 26 mai 2020

Délibération n°46-2020

Point 4.20

Point 4.10 de l'ordre du jour

Demande d'exonération de droits pédagogiques – Faculté de médecine

EXPOSE DES MOTIFS :

Il est demandé au Conseil d'administration de l'Université une d'exonération de droits pédagogiques d'un montant de 2 157 € pour ~~Mme. [Nom]~~, étudiante en Master 1 de pédagogie en sciences de la santé pour l'année 2019-2020 (Directeur du CFRPS : Professeur Thierry Pelaccia).

Néo-diplômée (IDE, 19 juillet 2019)

Salariée depuis fin juillet 2019

Reprise d'études non financée par ailleurs

Condition exigée : aucune exonération ne sera accordée à ~~Mme. [Nom]~~ sur les droits totaux en 2020-2021 pour le Master 2

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la demande d'exonération de droits pédagogiques (2 157 €) pour ~~Mme. [Nom]~~, étudiante en Master 1 de pédagogie en sciences de la santé pour l'année 2019-2020.

Résultat du vote :

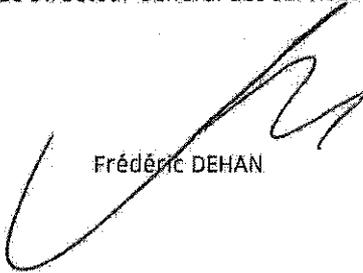
Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	32
Nombre de voix pour	29
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
N'ont pas pris part au vote	3

Destinataires :

- Madame le Recteur de l'académie, Chancelier des universités
- Direction Générale des Services
- Direction des Finances
- Agence Comptable

Fait à Strasbourg, le 3 juin 2020

Le Directeur Général des Services

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Frédéric DEHAN', written over the printed name.

Frédéric DEHAN